

DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 novembre 2025

DATE DE CONVOCATION

14 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme CLAUDEL-SALOMON-Arrivé à 18h35), M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Jean-Pierre COLOMBERT, Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Pascal GALAND (suppléant de M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme CLAUDEL-SALOMON-Absent de 18h30 à 18h35), Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Membres en exercice	36	Délibération n°20/11/2025/08
Présents	27	Objet : Décision modificative n°1/2025 - Budget
Pouvoirs	04	principal. Intégration de l'article 2031 au 2313. Opération
Votants	31	d'ordre budgétaire (chapitre 041)

Il est rappelé qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il y a lieu d'intégrer aux travaux en cours, les études d'avant-projet et travaux préalables, mandatés à l'article 2031.

Effectivement, une fois le projet lancé, les dépenses de l'article 2031 doivent être intégrées et comptabilisées à l'article 2313.

Ainsi, lorsque les travaux de réalisation des équipements projetés sont lancés et en cours de réalisation, les frais d'études (compte 2031) sont intégrés au compte d'immobilisation (2313) par opération d'ordre budgétaire au chapitre 041 (opérations patrimoniales).

Le respect de ce schéma comptable permet en outre, de transférer les charges dans les dépenses d'investissement éligibles au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension d'un équipement communautaire (pôle social et familial au 12 Rue de Franche Comté à Genlis) les travaux d'études du cabinet ALTEREA ont été imputés à l'article 2031 sur les exercices 2024 et 2025, selon les écritures ci-dessous :

Compte	Ex...	Date	Objet	...	N°B...	N°P...	...	Chapitre	Imputation	Tiers	Réalisé
											77 885,34 €
											77 885,34 €
2031 - Frais d...											
2024	01/02/2024	ETUDE AMO REALISATION POLE FS PHASE1 Sit1 (OS1)	M+ ... 35	414	CD... I	20 - Immobilis...	2031 - 020 - ADMT - INFRASTRUCT	SAS ALTEREA	16 763,34 €		
2024	30/07/2024	ETUDE AMO REALISATION POLE FS PHASE1 Sit3 PHASE2 Sit1 (OS1)	M+ ... 204	1671	CD... I	20 - Immobilis...	2031 - 020 - ADMT - INFRASTRUCT	SAS ALTEREA	11 478,00 €		
2024	27/06/2024	ETUDE AMO REALISATION POLE FS PHASE2 (OS2)	M+ ... 170	1443	CD... I	20 - Immobilis...	2031 - 020 - ADMT - INFRASTRUCT	SAS ALTEREA	549,00 €		
2024	27/06/2024	ETUDE AMO REALISATION POLE FS PHASE1 Sit2 (OS1)	M+ ... 170	1442	CD... I	20 - Immobilis...	2031 - 020 - ADMT - INFRASTRUCT	SAS ALTEREA	5 452,50 €		
2024	04/06/2024	ETUDE AMO REALISATION POLE FS PHASE2 (AVT01)	M+ ... 147	1282	CD... I	20 - Immobilis...	2031 - 020 - ADMT - INFRASTRUCT	SAS ALTEREA	2 796,00 €		
2025	13/05/2025	ETUDE AMO REALISATION POLE FS PHASE2 Sit2 (OS1)	M+ ... 144	1097	CD... I	20 - Immobilis...	2031 - 020 - ADMT - INFRASTRUCT	SAS ALTEREA	24 339,00 €		
2025	15/09/2025	ETUDE AMO REALISATION POLE FS PHASE2 Sit3 (OS3-4-5) Solde	M+ ... 288	2064	CD... I	20 - Immobilis...	2031 - 020 - ADMT - INFRASTRUCT	SAS ALTEREA	720,00 €		
2025	15/09/2025	ETUDE AMO REALISATION POLE FS PHASE2 Sit3 (OS3-4-5) Solde	M+ ... 288	2064	CD... I	20 - Immobilis...	2031 - 020 - ADMT - INFRASTRUCT	SAS ALTEREA	15 787,50 €		
											77 885,34 €

Le Président a été autorisé à signer le marché public en conception-réalisation lors du Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2025 par délibération n° 17/07/2025/03.

Il y a donc lieu d'intégrer, par la décision modificative n°1/2025, la somme de 75 885,34 € (soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq euros et trente-quatre centimes) créant un titre à l'article 2031 ainsi qu'un mandat à l'article 2313, (chapitre 041), comme ci-dessous :

DM1 INTEGRATION 2031

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-020 : Constructions (en cours)	0,00 €	77 885,34 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-020 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77 885,34 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	77 885,34 €	0,00 €	77 885,34 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	77 885,34 €	0,00 €	77 885,34 €
Total Général		77 885,34 €		77 885,34 €

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} commission (Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration) réunie le 12 novembre 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de la décision modificative n°1/2025 du Budget principal relative aux opérations d'ordre budgétaire au chapitre 041, pour les frais d'études et travaux préalables (article 2031) suivis de réalisation, comme suit :

DM1 INTEGRATION 2031

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-020 : Constructions (en cours)	0,00 €	77 885,34 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-020 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77 885,34 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	77 885,34 €	0,00 €	77 885,34 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	77 885,34 €	0,00 €	77 885,34 €
Total Général		77 885,34 €		77 885,34 €

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 20 novembre 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER